

## Synthèse prépa Conseil Municipal du 17 juin 2022

**Etaient présents** : A. FERIOLI, B. LEFEVRE, J. HERY, M SIATKA, MC REICHART, E. LOMBARD, D. SOLTANI, S. LEMAIRE, M. GERARD, R. MAILLARD, M. LACROIX, JM COLLARD, S. MENNUNI-THIEBLEMONT, JM. FAVAUT,

**Etait absent avec pouvoir** : M. GIRON pouvoir à René MAILLARD,,

**Etaient absents sans pouvoir** : H. KIEFFER, A. EICHWALD, J. PLANTEGENET,

En préliminaire au Conseil il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour 2023. Pour la commune d'Euville, il en faut 6, et nous devons exclure les personnes nées après le 31 décembre 1999 et qui n'auront pas l'âge de 23 ans.

Après tirage au sort nous avons :

- Monsieur BADIN Michel de Ville Issey né en 1960,
- Monsieur ATTENOT Laurent de Ville Issey né en 1972,
- Madame DODIN Fiona de Euville née en 1991,
- Monsieur BILLAS David de Euville né en 1942,
- Monsieur TAPIN Xavier de Ville issey né en 1959,
- Madame LARDENOIS Paméla de Euville née en 1982,

**Ordre du jour du Conseil :**

**Election du secrétaire de séance** : madame Marie Christine REICHART à l'unanimité.

**Avant de procéder au déroulement de l'ordre du jour, le maire propose d'ajouter un point, à savoir : position de la commune sur un projet éolien à Ville Issey : accepté à l'unanimité.**

- 1- **Positionnement sur le projet photovoltaïque proposé sur Euville** : le maire rappelle que suite à la commission travaux en date du 1<sup>er</sup> juin, il est proposé au Conseil de poursuivre ou pas, la réflexion de l'implantation de panneaux photovoltaïque sur le site des carrières à Euville. Le maire propose de répondre favorablement notamment pour avoir et connaître le résultat de l'étude environnementale qui doit être mise en place sur un tel projet. Cette étude permettra in-finé de savoir et de connaître : les espaces à préserver, les surfaces possible d'implantation, . René MAILLARD propose de prendre une délibération globale pour autoriser ou pas l'implantation de panneaux photovoltaïque sur l'ensemble du territoire de la commune. Après discussion, le conseil souhaite pouvoir donner un avis pour chaque projet qui pourrait être présenté. Au vote, le conseil accepte que la commune se positionne favorablement sur un projet photovoltaïque aux carrières : 12 pour, 1 contre (R. Maillard) et 1 abstention (S. Lemaire).

- 2- **Comme la réponse est positive**, il nous appartient maintenant de choisir une société sur les 4 qui nous ont fait une proposition. Le maire rappelle que sur les 7 sociétés qui se sont déplacées, 4 seulement ont déposé un dossier. Le tableau comparatif des 4 propositions est représenté au conseil. Compte tenu des échanges que nous avons pu avoir lors des auditions, il ressort que la société VALECO présente une proposition qui a séduit le plus grand nombre. Comme le rappelle le maire, ce n'est pas l'argent qui nous guide, d'autres Sociétés proposaient bien plus. R. Maillard fait lecture des remarques de M. Giron, notamment sur la surface proposée par Générale Solaire et donc une manne financière plus intéressante pour la commune. Le maire rappelle que la surface et le nombre de panneaux sera déterminé par l'étude environnementale. Au vote la proposition de retenir la société VALECO est adoptée à 11 pour et 3 contre (R. Maillard, S. Lemaire, M. Giron)
- 3- **Photovoltaïque aux Fours à Chaux** : le maire rappelle que le groupe LHOIST propose d'installer des panneaux photovoltaïques sur le cavalier ou terril de la carrière à Sorcy. La Commune d'Euville étant propriétaire du terrain, elle doit être cosignataire de la promesse de bail et du bail emphytéotique à intervenir avec la société Total Energie. Cette promesse de bail et ce bail, in finé, permettra à la commune d'encaisser un loyer annuel de 1 500€ de location par HA et par an sur toute la durée du bail, soit 30 ans pour l'instant. Le maire rappelle qu'il est en effet proposé au propriétaire ou à l'exploitant du site de poursuivre l'exploitation de la ferme photovoltaïque après ces 30 ans. Sachant que le repreneur devra en assurer l'entretien et son démantèlement, il est proposé d'autoriser le maire à signer cette promesse de bail en abandonnant la poursuite de l'exploitation à l'issue des 30 ans au profit de la société LHOIST si elle le souhaite : au vote UNANIMITE.
- 4- **Participation au conservatoire de musique de Commercy** : Denis propose de reconduire notre participation au conservatoire de musique de Commercy, comme l'année précédente, à savoir : 15% jusqu'à 20 ans. Au vote : UNANIMITE
- 5- **Signature d'une convention avec la Région pour le transport scolaire du midi** : le maire rappelle que dans le cadre des transports scolaires, la Région assume le transport du matin et du soir mais pas le retour du midi dans les foyers. Nous avons de notre côté, voté favorablement afin que la commune assume ce retour dans les familles le midi et donc de prendre en charge cette prestation. Il est proposé d'autoriser le maire à signer cette convention. Au vote : UNANIMITE
- 6- **Convention avec VNF Voie verte** : le maire rappelle que dans le cadre de notre projet voie verte entre Vertuzey et Euville, nous devons signer une

convention avec VNF qui régleme nte l'utilisation et l'entretien du chemin de contre halage. Après différents échanges avec VNF sur la teneur et certaines précisions, il est proposé d'autoriser le maire à signer cette convention, au vote : UNANIMITE.

- 7- **Comptabilité Passage à la M 57** : Emma et Sandrine présente la proposition de la DGFIP qui nous annonce un changement dans la comptabilité publique par le passage à la M 57 abrégée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elles précisent que si nous le souhaitons, il est possible d'y passer plus tôt, pour être sur d'avoir un soutien logistique à cette mise en place. Il est proposé au conseil de délibérer favorablement pour passer au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à cette M 57 abrégée. Au vote : UNANIMITE
- 8- **Refacturation sortie de l'épave du canal** : le maire rappelle que pour des raisons touristiques et d'image il a pris la décision de faire sortir l'épave du canal à la halte fluviale d'Euville, aujourd'hui il est proposé de refacturer cet enlèvement au propriétaire, monsieur LAVERGNE qui a été prévenu de la démarche. Au vote : UNANIMITE
- 9- **Installation d'un nouveau conseiller municipal** : le maire rappelle que suite au décès de Marc, il est proposé de désigner et d'installer un nouveau conseiller municipal. Pour se faire, nous prenons la suite logique de la liste dont faisait parti Marc, à savoir normalement : Sandra RICHARD. Sandra pour des raisons familiales a décliné la proposition, le suivant, Thierry DABIT a reçu la proposition mais n'a pas encore répondu.
- 10- **Ajout à l'ordre du jour** : projet EOLIEN sur VILLE ISSEY. Le maire rappelle que lors de la commission du 1<sup>er</sup> juin, nous avons évoqué un projet éolien sur Ville Issey. Ne connaissant pas la position de SORCY qui se trouve également concerné par ce projet dans le sens où il se situe à cheval sur nos deux territoires. Depuis nous avons eu connaissance de SORCY qui a voté défavorablement à ce projet. Joel HERY rappelle que sur Ville Issey, des habitants sont déjà impactés par les éoliennes présentes sur Laneuville et Reffroy, et donc des éoliennes supplémentaires et plus proches du village poseraient des soucis supplémentaires. Il est proposé au Conseil de se prononcer sur ce projet. Au vote : 12 contre le projet, 1 pour (R. Maillard) et 2 abstentions (S. Mennuni-Thieblemont, M. Gérard).
- 11- **Divers** : R. Maillard a posé une question écrite, à savoir : du fait qu'il y a plusieurs panneaux « propriété privée défense d'entrée » aux carrières, il souhaiterait savoir pourquoi et où il peut aller. Le maire lui rappelle que c'est en 1996, suite à l'arrêt de l'exploitation de la carrières, ROCAMAT, à la demande de la DREAL a mis en sécurité le site : grillage, fossé, portail ... avec un arrêté préfectoral déclarant le site interdit au public sous la responsabilité de ROCAMAT pour la fin d'exploitation et sous la

responsabilité de la commune pour les accès. Le maire précise que les panneaux ont été posés pour protéger la commune des risques encourues par les motos d'un côté, par les apprentis à l'escalade sur un autre côté et enfin par tous les promeneurs qui vont sur les sites et qui risquent de se tordre une cheville. Chacun se rend sur ces sites à ses risques et périls. Une carte sera faite indiquant tous ces endroits.

**La Secrétaire : M. Ch. RICHARD**